

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Marché de gros - 19-21, rue de Skopje - Résiliation de baux emphytéotiques - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière - Cession d'un tènement foncier à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'opération de réaménagement du site du marché de gros a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise du 26 juin 2008. Il a également été décidé de dédier cette zone aux activités agro-alimentaires.

La majorité des terrains appartiennent à la Ville de Dijon et font l'objet de baux emphytéotiques de 90 à 99 ans au profit des entreprises qui y ont construit leurs entrepôts.

Les entreprises détentrices de baux ont la possibilité de solliciter de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise le rachat de leurs bâtiments par reprise des baux emphytéotiques.

Par délibération du 10 février 2011, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a décidé d'acquérir sur la société Pomona, les locaux situés 19-21, rue de Skopje, et s'est substitué ainsi aux droits du vendeur dans les baux emphytéotiques initiaux des 27 mai 1963 et 18 mai 1971.

En vue de permettre à une entreprise de restructurer ses activités agro-alimentaires sur ce site, la Communauté doit lui rétrocéder, en pleine propriété, ce tènement foncier libre de toute construction, prenant à sa charge le coût de démolition des deux bâtiments représentant une surface de près de 7 000 m² d'entrepôts et de bureaux vétustes.

Par ailleurs, par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière, d'une superficie d'environ 2 900 m², située entre les deux immeubles.

Au cours de l'enquête, qui s'est déroulée du 4 au 18 mai 2009 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire-enquêteur ; ce dernier a émis un avis favorable.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet économique participant à la revitalisation du marché de gros et des investissements de réaménagement de la zone à la charge de la Communauté, et afin de régler cette situation foncière, il est proposé, d'une part, de résilier les baux emphytéotiques sur les parcelles cadastrées section AK n°71, 70 et 201, et de céder à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise l'assiette foncière d'une superficie de 11 860 m², moyennant 5 € symboliques, prix inférieur à l'évaluation de France Domaine, d'autre part, de céder l'emprise préalablement déclassée d'une partie de la rue de Skopje, d'une superficie d'environ 2 900 m², au prix de 25 € le m², conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre de l'opération de réaménagement du site du marché de gros, décider de résilier les baux emphytéotiques initiaux des 27 mai 1963 et 18 mai 1971 conclus entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise sur les parcelles cadastrées section AK n°71, 70 et 201 et de céder à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise l'assiette foncière d'une superficie de 11 860 m², moyennant 5 € symboliques ;

2- décider de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une partie de la rue de Skopje, représentant une superficie d'environ 2 900 m², telle que représentée sur le plan annexé au rapport ;

3- décider de céder cette emprise issue du domaine public à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, au prix de 25 € le m² ;

4- dire qu'il sera procédé à ces cessions par actes notariés ;

5- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit des ventes.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ